

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

Si c'est bien le coeur du parc national qui abrite la majeure partie des habitats remarquables de l'île, l'aire d'adhésion est une zone de « solidarité écologique », qui doit permettre de préserver ce coeur des atteintes extérieures et qui assure un rôle de corridor écologique entre les Hauts et les Bas de l'île, en particulier par les ravines, mais aussi le long d'un gradient écologique nord/sud. La notion de solidarité écologique peut d'ailleurs être étendue à l'ensemble de l'île, en particulier à la réserve naturelle nationale marine et à la réserve naturelle nationale de l'Étang Saint-Paul, dont la qualité des eaux est liée aux activités s'exerçant sur les planèzes et les zones urbaines de la côte ouest.

En outre, l'aire d'adhésion abrite elle-même des espaces particulièrement remarquables :

- Quatre sites du Bien inscrit au Patrimoine mondial : la Grande Chaloupe, la forêt de Mare-Longue, le Piton d'Anchain et le Piton de Sucre.
- La Pandanaie des Hauts de l'est, située en zone tampon du Bien et couverte par un arrêté de protection de biotope.
- Les remparts du bras de la Plaine concernés par un arrêté de protection de biotope en faveur du Pétrel noir.
- Une partie des habitats indigènes de l'île, correspondant aux étages de végétation intermédiaires ou inférieurs. Ils sont alors souvent restreints à de petites surfaces, situés dans des zones refuges et peuvent être dégradés voire très dégradés. Ils ont néanmoins une grande valeur car ils sont parfois peu représentés en coeur et qu'on y trouve les dernières populations de certaines espèces rares.
- Les ravines, en raison de leurs caractéristiques propres mais aussi de leur rôle de corridors écologiques majeurs.

Cependant, les activités humaines légitimement présentes dans l'aire d'adhésion (habitat résidentiel, zones d'activités économiques, agriculture et sylviculture, activités de tourisme et de loisirs...) sont des sources potentielles de fractionnement et de dégradation des habitats remarquables résiduels, de perturbation des fonctionnalités écologiques et de dérangement des espèces animales et végétales, et notamment des espèces indigènes.

Tout comme pour le paysage, il est donc nécessaire de renforcer l'information et la sensibilisation des multiples acteurs afin que la biodiversité devienne une préoccupation transversale des politiques publiques et des projets. En complément de cette action de fond, des opérations pilotes seront conduites afin de réhabiliter ou de conserver des espèces et des habitats indigènes, notamment les plus menacés. Une participation active de la population à ces opérations sera particulièrement recherchée.

- **Mesure III.1 – Connaître, préserver et restaurer les habitats et les espèces les plus**

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

remarquables de l'aire d'adhésion

Dans la continuité des actions conduites en coeur de parc, il convient d'engager des actions de connaissance, de suivi et/ou de conservation en vue de la protection des sites abritant les habitats les plus remarquables de l'aire d'adhésion et des espèces rares et menacées qu'ils hébergent. Le cas échéant, ces actions pourront conduire à l'actualisation des ZNIEFF. Les espèces prioritairement concernées seront celles considérées comme en danger de disparition selon les critères UICN ou figurant dans les stratégies de conservation réalisées à l'échelle de l'île de La Réunion.

Les habitats concernés de façon prioritaire sont les suivants :

- la forêt semi-sèche, dont la forêt de la Grande Chaloupe (incluse dans le Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial), et les forêts de fonds de cirques et des grandes vallées sous le vent,
- la forêt tropicale humide de basse altitude ou forêt de bois de couleurs des Bas, dont la forêt de Mare-Longue (incluse dans le Bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial),
- la Pandanaie des Hauts de l'est (incluse dans la zone tampon du Bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial),
- la forêt tropicale humide de moyenne altitude sous le vent (ou forêt de transition),
- les forêts riveraines de cours d'eau,
- la savane à lataniers,
- la végétation littorale.

Rôle des communes

- Mettre à disposition les données disponibles.
- Initier des actions de connaissance de la biodiversité à l'échelle communale (atlas de la biodiversité).
- Participer à la mise en oeuvre des plans de conservation, des plans nationaux d'action et des plans de gestion.
- Initier, favoriser ou soutenir les initiatives tournées vers la conservation des habitats ou la sauvegarde des espèces.
- Prendre en compte et protéger les habitats et les espèces indigènes remarquables dans les documents d'urbanisme

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

Rôle de l'établissement public du parc national

[...]

- Favoriser et contribuer aux études et actions visant à améliorer les connaissances sur la distribution, la biologie et l'écologie des espèces et les habitats dans l'aire d'adhésion.
- Participer à la rédaction puis à la mise en oeuvre des plans d'urgence, plans de conservation, et plans nationaux d'action relatifs aux espèces menacées.

[...]

- Favoriser les initiatives tournées vers la conservation des habitats ou la sauvegarde des espèces.
- Encourager les démarches de diagnostic écologique.

[...]

Autres acteurs opérationnels

- État (DEAL), ONF, Conservatoire du Littoral
- Département, Région
- Chambre d'agriculture, GCEIP
- CBNM, CIRAD, Université, scientifiques
- SREPEN, SEOR, LPO et autres associations, population
- Propriétaires privés

• Mesure III.2 – Restaurer et préserver la trame verte et bleue

La préservation d'espaces remarquables n'a de sens que si les fonctionnalités écologiques entre ces différents espaces sont assurées. C'est en particulier le rôle de la trame verte et bleue, qui exprime pleinement la notion de solidarité écologique entre les Hauts et les Bas et, au-delà, entre l'île et l'océan. De nombreuses espèces (poissons, pétrels, etc.) ont ainsi un cycle de vie qui se partage entre différents espaces. En particulier, les ravines et les cours d'eau jouent un rôle essentiel dans la migration de ces espèces : leurs fonctionnalités (absence d'obstacles infranchissables, régulation des débits, qualité des eaux, etc.) doivent donc être préservées.

La trame verte et bleue doit ainsi faire l'objet d'une action partenariale concertée afin qu'elle soit prise en compte tant au niveau des documents de planification et de gestion des espaces que des projets et aménagements.

[...]

Rôle des communes

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

- Prendre en compte les fonctionnalités écologiques, et notamment la trame verte et bleue, dans les documents de planification et de gestion (notamment en matière d'urbanisme).
- Participer à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Encourager l'élaboration des documents d'aménagement forestiers et des plans de gestion sur les terrains publics et privés.
- Veiller à la prise en compte des sensibilités patrimoniales et des fonctionnalités écologiques dans les documents de planification et de gestion et les projets d'aménagement, notamment des SCOT et des PLU, en tant que personne publique associée.

Autres acteurs opérationnels

- DEAL, DAAF, ONF, ONCFS
- Collectivités territoriales
- Maîtres d'ouvrage, propriétaires privés

- **Mesure III.3 – Faire connaître et développer l'utilisation des espèces végétales indigènes**

La protection des espèces indigènes sur le long terme ne pourra se faire que si l'ensemble des acteurs (collectivités, aménageurs...) mais aussi la population s'approprient cet enjeu. Leur implication active dans des projets en faveur du développement de ces espèces et de leur utilisation dans les espaces publics et privés est un gage de réussite. Les associations ont ici un rôle important de relais, notamment auprès du grand public.

De plus, la solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion peut s'exprimer par des actions visant à renforcer la biodiversité de l'aire d'adhésion, ou encore à y développer la production d'espèces traditionnellement prélevées en milieu naturel.

Rôle des communes

- Mettre en place ou soutenir la création de pépinières d'espèces indigènes.
- Promouvoir l'utilisation d'espèces indigènes dans les projets communaux (espaces verts, écoles...), auprès des aménageurs et auprès de la population.

[...]

- Valoriser les résidents et entreprises s'inscrivant dans cette démarche.

Rôle de l'établissement public du parc national

[...]

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

- Favoriser les actions de renforcement in situ des populations d'espèces menacées et les actions de reconnexion de milieux indigènes fragmentés
- Proposer une distinction, ou un prix du paysage inspiré du réseau des « plus beaux villages », aux collectivités ayant réalisé des projets exemplaires dans le domaine de la conservation de la flore locale.
- Favoriser et soutenir l'organisation de filières de production d'espèces indigènes (tisannerie, apiculture, ébénisterie, construction, décoration, bois de chauffe, bois de cuite).
- Encourager le développement des arboretums existants et la création de micro-arboretums localisés, afin de conserver les principaux écotypes des espèces rares.

[...]

Autres acteurs opérationnels

- DEAL, ONF,
- CBNM, AD2R, chambres consulaires
- Gestionnaires, maîtres d'ouvrage, associations, population

• Mesure III.4 – Participer à la sauvegarde de la faune menacée

Pour protéger certaines espèces animales particulièrement menacées présentes en cœur de parc, il est nécessaire de conduire des actions également dans l'aire d'adhésion, voire au-delà :

- en luttant contre les espèces exotiques prédatrices des oiseaux endémiques,
- en gérant efficacement les déchets, qui favorisent ces espèces exotiques,
- en luttant contre la pollution lumineuse, facteur d'échouage des Pétrels.

Rôle des communes

[...]

- Améliorer l'aménagement des sites fréquentés relevant de la compétence communale (poubelles hermétiques, toilettes publiques...).
- Lutter contre les animaux nuisibles et/ou divagants (rats, chats).
- Participer activement à des manifestations du type « Nuits sans lumière » et engager une réflexion partenariale sur l'adaptation de l'éclairage urbain.
- Prendre en compte la problématique de la pollution lumineuse dès la définition des projets

Orientation 03 - Mieux connaître et conserver les espèces, les habitats et les fonctionnalités écologiques

d'aménagement (routes, stades...).

- Initier des opérations d'effacement de certains ouvrages (lignes électrique aériennes), en fonction de l'appréciation des impacts.

Rôle de l'établissement public du parc national

[...]

- Encourager, coordonner et accompagner les manifestations du type « Nuits sans lumière » et accompagner les actions visant à adapter l'éclairage urbain (orientation, couleur, périodes, etc.), dont l'éclairage des stades.
- Encourager et participer aux actions visant à mieux connaître l'impact de la pollution lumineuse sur certaines espèces (chiroptères, insectes...) et à définir des mesures de protection.

Autres acteurs opérationnels

- DEAL, ONF, ONCFS
- ADEME, ARER, EDF
- Département
- CCEE, chambre d'agriculture
- SEOR, scientifiques
- Associations, socio-professionnels, ligues sportives

Page 111 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3583

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 21:07